

proposent



**Entre
deux
vies**
DE LA PRISON A LA LIBERTE

Film documentaire pour Canal+

Ecrit par Martin Blanchard, Loïc Bouchet et Thibaut Camurat

Réalisé par Martin Blanchard

Production déléguée : Les Bons Clients
Loïc Bouchet et Thibaut Camurat

Coproduction déléguée : Maha
Productions
Jean-Xavier de Lestrade

Les Bons Clients

Loïc Bouchet et Thibaut Camurat
26, rue de Gramont, 75002 Paris
01 42 96 19 44 / 55

Maha Productions

Jean-Xavier de Lestrade
107, avenue Parmentier, 75011 Paris
01 48 07 57 90

GENESE DU FILM

Chaque année, ce sont près de 85 000 personnes, presque l'équivalent de la ville d'Avignon, qui sortent de détention. Autant dire que la problématique de réinsertion touche un grand nombre de personnes.

Pourtant, peu de gens savent que la réinsertion se prépare dès la fin de la détention, que sans projet de réinsertion, le juge d'application des peines n'accordera pas de liberté conditionnelle, pas d'aménagement de peine. Le travail des services d'insertion-probation reste encore complètement méconnu du grand public.

Plus globalement, rien n'indique dans la société que cette problématique de réinsertion soit comprise. Les sortants vivent souvent avec ce sentiment que la société leur fait endurer une deuxième peine : les amis sont aux abonnés absents, les employeurs se défilent... Pas facile de mentir sur un trou de plusieurs années sur son CV !

Le film est né de ce constat.

En décembre 2005, lors des journées parlementaires sur la prison, Loïc Bouchet et Thibaut Camurat, les producteurs, ont interpellé le Directeur de l'administration pénitentiaire et ont commencé leur travail de prise de contacts. De Robert Badinter à Christine Boutin, présidente du groupe d'étude parlementaire sur les conditions carcérales en passant par Michaël Janas, Président de l'Association Nationale des Juges d'Application des Peines (ANJAP), les associations de réinsertion ainsi que les associations de victimes, tous soutiennent ce projet de film qui dépasse les clivages traditionnels.

A deux reprises, nous avons rencontré les conseillers du Ministre, Laurent Ridel en charge des affaires pénitentiaires et Guillaume Didier en charge de la presse et de la communication, afin de leur expliquer concrètement notre démarche.

Le projet du film a été avalisée par Claude d'Harcourt, directeur de l'administration pénitentiaire, rencontré le 17 mai 2006, et Martine Leguedey, responsable des relations presse.

Il n'est normalement pas aisé de trouver un diffuseur que la problématique de réinsertion intéresse. Mais la chaîne Canal+ a immédiatement montré son intérêt pour le film. Travailler pour un tel diffuseur nous garantit une grande liberté éditoriale, la chaîne cryptée n'étant pas soumise aux mêmes contraintes d'audiences que les autres chaînes hertziennes. Le documentaire sera donc diffusé courant 2007 par Canal+. La chaîne a bien insisté sur sa dimension pédagogique.

Le film est co-produit par Loïc Bouchet et Thibaut Camurat (LBC productions) et Jean-Xavier de Lestrade (Maha productions). Ce dernier a lui-même réalisé un grand nombre de films primés sur le monde judiciaire (Oscar 2002 du meilleur documentaire pour *Un coupable idéal*). Maha Productions, sa société, a également produit de nombreux documentaires se rapportant à la Justice (*Avant les assises, une affaire de Viol* d'Olivier Ballande, primé au festival *Images de Justice* cette année).

Le film sera réalisé par moi-même, Martin Blanchard.

PRESENTATION DU FILM

Là où d'autres documentaires débutent à la porte de la prison, notre souhait est de nous placer au cœur du processus judiciaire qui conduit des détenus de la prison à la sortie.

Des détenus qui ne seront pas des numéros d'écrou, mais des hommes, des femmes, avec leur histoire, leurs espoirs, leurs doutes. Au total, quatre ou cinq personnes, aussi différentes possibles, parmi les 85 000 qui sortent de prison chaque année.

Ce film apportera un éclairage inédit sur des parcours pénitentiaires mal connus: les démarches pour préparer la sortie avec le conseiller d'insertion et de probation, le test de la permission, la demande de mise en liberté conditionnelle et le débat contradictoire devant le juge d'application des peines. Et enfin, si tout se passe bien, la sortie, avec la joie des retrouvailles... et ses désillusions. Car la détention laisse parfois une empreinte forte. Il faut d'abord se reconstruire, redevenir autonome, retrouver sa place dans la vie active. Les mois qui suivent la sortie mettent à rude épreuve le projet de réinsertion formulé en détention.

Pour réaliser ce film, l'administration pénitentiaire nous a orienté vers trois établissements :

- La Maison d'arrêt des femmes de Fresnes
- Le Centre de détention de Val-de-Reuil
- La Maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône

Afin de mener à bien notre projet, nous avons d'abord obtenu de la DAP une autorisation de repérage afin de rencontrer des détenus. Toute la difficulté de la préparation d'un tel film consiste bien sûr à trouver un détenu potentiellement libérable avant fin 2006, qui présente un projet d'insertion intéressant et surtout qui soit pleinement volontaire pour le projet, dans la mesure où le suivi ne s'arrêtera pas à la porte de la prison, mais se prolongera après. Dans un cas pareil, l'expérience me pousse à dire que c'est autant la personne filmée qui me choisi que l'inverse. Rien ne peut se faire sans une confiance solidement établie.

Une fois le choix des détenus fixé, le film s'attachera dans la mesure du possible aux étapes de préparation de la sortie : rendez-vous avec le conseiller d'insertion-probation, avec le référent ANPE, avec les associations d'insertion, permission de sortie, demande de conditionnelle ou d'aménagement de peine... Le but étant de suivre de l'intérieur l'avancement d'un projet de réinsertion et de le vivre tel que le détenu le vit.

A Fresnes et Villefranche-sur-Saône, trois détenus (une femme et deux hommes) correspondant à ce profil ont accepté d'être suivi dans le processus qui les mènera à la sortie et dans leurs premiers pas hors détention. La DAP nous a accordé les autorisations de tournage dans ces deux Maisons d'arrêt.

Bien évidemment, il s'agit d'un documentaire, et rien n'est écrit à l'avance. Il se peut que la libération conditionnelle ou la demande de semi-liberté ne soit pas accordée, qu'une fois dehors, le sortant disparaisse. Tout est envisageable. Le film se conformera à la réalité des faits et aux contingences d'un tournage en milieu pénitentiaire.

Le projet est ambitieux, mais nous nous donnons le temps pour le mener à bien. La livraison du film est prévue pour avril 2007. Le tournage s'effectuera au moyen d'une équipe légère : moi-même à la caméra, et un ingénieur du son.

Dans l'attente de vous rencontrer, je reste à votre disposition si vous souhaitez des précisions complémentaires.

Respectueusement,

Martin BLANCHARD

Réalisateur

06 08 01 27 68

blanchardmartin@noos.fr